

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 16 février 2012 portant composition du jury de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, promotion 2011-2012

NOR : ETSR1230423A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le décret n° 92-1432 du 30 décembre 1992 relatif au statut particulier des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;
Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1993 modifié relatif à la formation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, et notamment son article 8,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du jury de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, promotion 2011-2012, est fixée ainsi qu'il suit :

M. Alain MORIN, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales, président ;
Mme Marie-Hélène LOULERGUE, représentant le directeur général de la santé ;
Mme Stéphanie MORK, représentant la directrice des ressources humaines ;
M. Jacques MORENAS représentant le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Mme Claude GUILLARD, représentant le directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais ;
M. Jean-Yves GAUTHIER, pharmacien inspecteur de santé publique à l'agence régionale de santé de Bretagne.

Article 2

Le secrétariat du jury est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

Article 3

La directrice des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 février 2012.

Pour le ministre et par délégation :
*La cheffe du bureau de la formation professionnelle
tout au long de la vie,*
N. DAN